

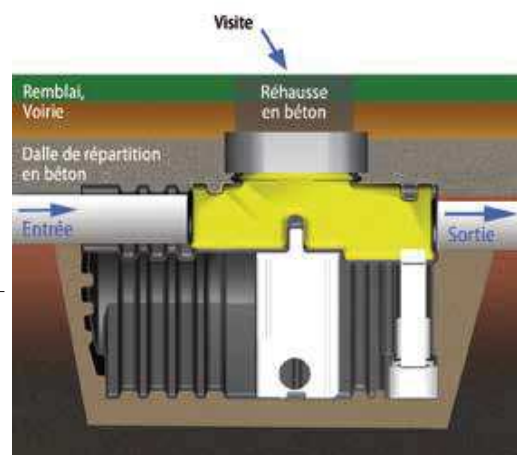
Préconisations de pose

Ces conseils de pose sont applicables de manière générale à tous nos séparateurs hydrocarbures. D'une manière générale, il convient de se référer au fascicule 70.

Installation du séparateur

L'installation du séparateur se fait hors gel, sur une couche de sable compacté de 10 cm d'épaisseur minimum, ou sur du béton de propreté, parfaitement de niveau.

- ❶ Positionner l'appareil à l'aide des anneaux d'ancrage dans la fosse.
- ❷ Remplir l'appareil d'eau claire par la sortie, (éviter de le remplir par le trou d'homme afin que les pièces internes ne subissent pas de pression contraire). Effectuer le remblaiement simultanément avec du sable compacté par couches successives de 30 cm, jusqu'au niveau des canalisations.
- ❸ Raccorder ensuite l'appareil au réseau, avec des tuyaux au diamètre approprié.
- ❹ S'assurer que le flotteur est bien remonté en surface.
- ❺ Installer la ou les alarmes fournies, (pour le séparateur hydrocarbures, l'alarme de niveau est obligatoire selon la norme CE sauf dérogation des autorités locales).
- ❻ Remplir l'appareil jusqu'au débordement, celui-ci doit être ventilé en amont.
- ❼ Réaliser la dalle de répartition.
- ❽ Equiper le séparateur d'un ou plusieurs regard(s) de visite (la norme préconise que toutes les parties de l'appareil doivent être visitable, en particulier le Bypass. Néanmoins, nos séparateurs avec Bypass bénéficient du double accès dans le regard central, ce qui évite la pose de regard amont et aval.



Passage de véhicules

En cas de passages de véhicules, réaliser une dalle de répartition en béton armé, prenant appui sur le terrain non remué des bords de fouille, tout autour de l'appareil.

Installer une rehausse en béton équipée d'un tampon de visite, reposant sur la dalle de répartition.

En milieu humide ou difficile

La cuve doit être posée sur un radier béton où lui-même recevra un lit de sable stabilisé bien tassé d'au moins 20 cm. Il est impératif de remplir et d'effectuer le remblaiement simultanément afin d'équilibrer les contraintes.

Présence de nappes phréatiques

Nos séparateurs ne sont pas conçus pour être posés en présence de nappe phréatique.

Pompe de relevage

Un séparateur ne doit jamais être alimenté par une pompe de relevage. Toujours prétraiter l'eau en amont du relevage. Ces généralités sur l'entretien et les conseils de pose des séparateurs d'hydrocarbures sont données à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité. Pour l'entretien et la pose des séparateurs à hydrocarbures, il appartient à tous les acteurs concernés de se référer à la norme NF EN 858-2 dans son intégralité et à l'ensemble des textes réglementaires nationaux ou locaux existants ainsi qu'aux bonnes pratiques et aux règles de l'art de la profession.

Préconisations d'entretien

La norme oblige le propriétaire du séparateur hydrocarbures à des contrôles semestriels de maintenance sur l'appareil, à une vidange annuelle par une entreprise agréée, et à un contrôle approfondi tous les cinq ans.

Contrôles semestriels et annuels

- Détermination du volume de boues
- Mesure de l'épaisseur des liquides légers
- Vérification du fonctionnement du dispositif d'obturation automatique
- Contrôle de l'étanchéité du filtre coalesceur en cas de différence importante de niveau d'eau à l'avant et à l'arrière du filtre
- Vérification du fonctionnement de l'alarme
- Nettoyage de la canalisation d'évacuation
- Curage du séparateur au moins une fois par an

Contrôles quinquennaux

- Vidange complète
- Etanchéité de l'installation
- Vérification de la structure
- Etat des revêtements internes (peinture ou galvanisation) et des parties intégrées
- Contrôle des dispositifs et installations électriques
- Vérification du réglage de l'obturateur (flotteur)

Le fonctionnement d'un séparateur n'est possible que s'il est entretenu régulièrement, et seulement, si le compartiment des hydrocarbures n'est pas saturé

- Il est également recommandé de procéder à une vidange avant que la boue n'atteigne la moitié du volume de la cuve ou lorsque 80 % de la capacité de rétention en hydrocarbures est atteinte.
- Dans tous les cas, un curage annuel du séparateur est requis : boues + hydrocarbures, sans oublier de conserver le Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux (BSDD).
- Vidanger et aérer soigneusement le séparateur dans les cas exceptionnels où il est nécessaire d'y entrer.
- Remplir le séparateur en eau claire après chaque vidange.

Attention, les hydrocarbures et boues hydrocarburées sont soumis à la réglementation sur les déchets dangereux. Les séparateurs sont considérés comme zone explosive.

- Les rapports de nettoyage et de maintenance doivent être conservés sans limite de durée et tenus à disposition des autorités sur simple demande.

Les séparateurs hydrocarbures sont soumis à différentes normes disponibles auprès de l'AFNOR

- NF EN 858-1 de novembre 2002 : Installations de séparation de liquides légers comme les hydrocarbures
- NF EN 858-1/A1 de février 2005 : Partie 1 – Principes pour la conception, les performances et les essais, le marquage et la maîtrise de la qualité.

ACO Service vous accompagne pour la maintenance, le diagnostic et le changement des pièces usagées de vos séparateurs. N'hésitez pas à vous renseigner !